

Présentation par

**Belize, Cameroun, République centrafricaine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, République
démocratique du Congo, République dominicaine, Gabon, Ghana, Guyana,
Honduras, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République du Congo, Îles
Salomon, Togo, Ouganda**

**Vues sur les options de financement pour la mise en œuvre intégrale des mesures
axées sur les résultats aux termes de la REDD+**

Le 19 septembre 2011

Vues sur les options de financement pour la mise en œuvre intégrale des mesures axées sur les résultats aux termes de la REDD+

1. Au titre de l'alinéa 77 de la décision 1/CP.16, le Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme aux termes de la convention a été appelé à explorer les options de financement pour la mise en œuvre intégrale des mesures axées sur les résultats (lesquelles requièrent des systèmes de surveillance nationaux) visées au paragraphe 73 de cette décision (comprenant tant les activités de démonstration axées sur les résultats que celles qui deviennent des mesures axées sur les résultats, celles-ci devant faire l'objet d'une évaluation, présentation et vérification complètes). Le Groupe de Travail a été requis de présenter un rapport sur les progrès effectués, comprenant toute recommandation utile pour les décisions préliminaires en la matière, à la dix-septième session de la Conférence des Parties.

2. Dans ce but, la Coalition pour les Nations de Forêts Tropicales et plusieurs pays en développement ... vues similaires se sont réunis à Pretoria, en Afrique du Sud, du 2 au 4 septembre 2011 pour étudier les problèmes liés aux options de financement pour la mise en œuvre intégrale des mesures axées sur les résultats aux termes de la REDD+. Cette présentation a été préparée pour refléter ces débats et exprime l'avis d'un grand nombre de pays Parties en développement.

3. Au cours de la seconde partie de la quatorzième session du Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme aux termes de la Convention (AWG-LCA), ayant eu lieu Bonn, en Allemagne, du 7 au 17 juin 2011, les Parties ont soumis un rapport écrit des idées liées au travail du groupe de contact sur les points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour abordés lors de cette session. L'AWG-LCA a demandé au secrétariat de réunir ces apports écrits dans un document divers.

4. [La Coalition pour les Nations de Forêts Tropicales] souhaite présenter le texte suivant en tant qu'apport écrit aux co-facilitateurs en vue d'améliorer le travail du groupe de contact sur les points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour abordés lors de la seconde partie de la quatorzième session du Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme sous la convention (AWG-LCA 14.2), et concernant les options de financement pour la mise en œuvre intégrale des mesures axées sur les résultats aux termes de la REDD+. Elle invite aimablement le secrétariat à mettre ce rapport à disposition sur le site internet de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), selon la procédure en application pour les documents divers, de façon à le reproduire dans la langue dans laquelle il a été reçu et sans édition officielle.

5. Les Parties ont remarqué ce qui suit :

- La décision 1/CP.16 a reconnu le rôle crucial de la REDD+ dans l'atténuation du changement climatique ; la REDD+ offre des mesures rentables et anticipées pour atténuer le changement climatique ;
- Le délai substantiel dans le déboursement du financement de départ accéléré convenu par un grand nombre des Parties visées à l'Annexe I à Copenhague et qui a été reconfirmé à l'alinéa 95 de la décision 1/CP.16 ;
- Le fait que les pays développés sont revenus sur leur promesse d'un financement nouveau et supplémentaire ;
- La plupart des fonds qui ont été versés jusqu'ici sont en réalité des anciens fonds et des fonds réutilisés [ressources financières *d'aide publique au développement*] ;
- L'urgence de prendre action immédiate pour que les fonds de départ promis soient versés, notamment à la REDD+ où le besoin se fait sentir, étant donné que l'atténuation anticipée est réalisable et que les pays en développement font déjà des progrès ;

- Le manque de progrès dans les négociations concernant le financement de la REDD+ et le peu de temps qui a été consacré après Cancún aux sources de financement à long terme pour les mesures d'adaptation et d'atténuation, telles que la réduction de la déforestation et de la dégradation, la conservation et la gestion durable des forêts ;
- Les progrès effectués dans d'autres secteurs de la REDD +, notamment dans les modalités de mesure, rapport et vérification (MRV), les niveaux de référence et l'orientation sur un système pour fournir de l'information sur les mesures de sauvegarde ;
- Le travail du comité de transition pour le modèle du fonds vert pour le climat.

6. La décision 1/CP.16 prévoit spécifiquement de l'aide suffisante et fiable de la REDD+ pour les pays en développement [alinéa 71], notamment :

- Un financement à plus grande échelle, nouveau et supplémentaire, prévisible et suffisant [alinéa 97]
- Les fonds peuvent provenir d'une grande variété de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris des sources alternatives [alinéa 99]

7. Pour que les actions de la REDD+ soient efficaces, d'importantes ressources financières mondiales, transparentes, suffisantes, prévisibles et durables doivent être mobilisées. En outre, un financement quantifiable, déclarable et vérifiable doit être mobilisé équitablement en provenance de sources variées, y compris une augmentation de l'aide publique au développement, des adjudications d'unités de quantité attribuées (UQA), des taxes sur le carbone et autres impôts, des investissements du secteur privé, des instruments du marché financier et de commerce, etc.

8. Les activités de REDD+ doivent être mises en œuvre par étapes et le choix de l'étape initiale dépend des circonstances, capacités et possibilités nationales et du niveau d'aide reçu.

9. La REDD+ peut offrir des mesures anticipées et rentables pour atténuer le changement climatique. La mise en œuvre intégrale des mesures axées sur les résultats dans la REDD+ peut être obtenue sur base d'une gamme complète d'approches, incluant, entre autres, le financement axé sur ou lié au marché, afin de stimuler les mesures d'atténuation de la REDD+, avec un processus MRV approprié au niveau national.

10. Conformément à la décision 1/CP.16, alinéas 76 et 78, le financement des étapes 1 et 2 de la REDD+ doit se faire par des voies multilatérales et bilatérales, tandis que pour l'étape 3, l'AWG-LCA instruit par la décision 1/CP.16, alinéa 77, d'explorer des options de financement, a donné son accord pour considérer plusieurs approches, y compris des occasions d'utiliser les marchés. En outre, le soutien devrait être coordonné, notamment au niveau national [alinéa 78].

11. Pour les étapes 1 et 2, les ressources financières doivent provenir de sources dérivées de fonds, y compris l'aide publique au développement, nouvelle et supplémentaire, les recettes générées par l'adjudication d'unités de quantité attribuées et les taxes sur le carbone concernant les Parties visées à l'Annexe I, les impôts sur le transport, les contributions fixées et la taxe Tobin.

12. Ces ressources doivent être administrées et versées au moyen d'un créneau de la REDD+ dans le fonds vert pour le climat sous l'autorité et la direction Conférence des Parties.

13. Pour l'étape 3 les ressources financières doivent provenir d'un mélange souple de sources dérivées de fonds et du marché. Ces dernières ressources doivent provenir de la participation totale et

équitable dans les marchés mondiaux du carbone, qui disposent d'instruments de stabilisation des fluctuations dramatiques de l'offre et de la demande, lesquelles pourraient être soutenues par des fonds dérivés de l'adjudication d'unités de quantité attribuées et des taxes sur le carbone.

14. Les problèmes liés à l'intégrité de l'environnement, à la complémentarité et aux pertes seront adressés par un processus MRV robuste et transparent et par des systèmes d'information sur les mesures de sauvegarde.